

## 5 RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

### 5.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS

L'analyse des impacts du projet de valorisation énergétique de résidus ligneux à l'usine de panneaux MDF Uniboard à Mont-Laurier, a pour but d'identifier, de décrire et d'évaluer les effets du projet sur le milieu récepteur.

Pour ce faire, le projet est d'abord morcelé en composantes principales, lesquelles sont ensuite confrontées aux différents éléments du milieu récepteur dans une grille de contrôle permettant d'identifier toutes les interrelations prévisibles. Il faut noter cependant que, afin d'éviter d'alourdir les tableaux et les textes subséquents, ne sont intégrées à cet exercice que les éléments du milieu susceptibles d'être affectés par l'une des composantes du projet. L'identification des éléments retenus et les raisons de ces choix sont présentées à la section 5.1.2.

Les interrelations identifiées par cet exercice sont ensuite décrites et analysées de manière à en évaluer l'importance relative au moyen de critères qualitatifs. Des mesures d'atténuation appropriées sont identifiées pour réduire l'ampleur des impacts négatifs du projet et l'évaluation finale du projet porte sur les impacts résiduels, c'est-à-dire sur les impacts qui subsistent après l'application des mesures d'atténuation. Un tableau synthèse présente finalement les principaux impacts et mesures, ainsi que l'évaluation des impacts résiduels.

#### 5.1.1 Composantes du projet

Compte tenu de ses caractéristiques et des impacts prévisibles sur le milieu récepteur, le projet de valorisation énergétique de résidus ligneux à l'usine de panneaux MDF Uniboard à Mont-Laurier est scindé en deux composantes principales :

1. phase de construction;
2. phase d'exploitation.

Chacune de ces composantes est décrite ci-après.

### 5.1.1.1 Phase de construction

Cette composante du projet vise toutes les étapes de préparation, d'aménagement du site, d'installation des différents équipements et de construction. Ainsi, comme les sols à proximité même du futur quai de déchargement sont asphaltés, cette composante vise de légers travaux d'excavation en surface (15 m<sup>3</sup>), ainsi que le nivellement du sol. Les matériaux excavés (asphalte et terre) seront recueillis et gérés sur la propriété même d'Uniboard inc. Ces sols sont considérés non contaminés. Advenant le cas contraire, les dispositions prévues à la section 3.3.2.1 seront mises en œuvre.

Une dalle de béton sera mise en place pour créer l'aire de réception du camion, dont les dimensions seront de 6,6 mètres par 3,5 mètres.

Un quai de déchargement sera aménagé pour recevoir les remorques chargées de briquettes de résidus ligneux. Un abri gonflable sera aménagé sur le quai de déchargement et il permettra d'étancher le joint entre l'arrière de la remorque et le bâtiment. À l'intérieur de l'usine, quelques convoyeurs seront mis en place pour acheminer les briquettes depuis la remorque vers le système d'alimentation des chaudières.

Ces travaux d'aménagement et de construction nécessiteront l'utilisation d'équipements lourds, tels que des camions et une pelle mécanique. Il généreront du bruit et des émissions atmosphériques. Vraisemblablement, les travaux s'échelonneront sur une période d'environ 5 à 6 semaines. Les travaux se dérouleront selon un horaire de travail de 7 h à 15 h 30, du lundi au vendredi.

### 5.1.1.2 Phase d'exploitation

La composante « exploitation » englobe toutes les activités pouvant découler de l'opération et de l'exploitation des nouveaux systèmes de valorisation énergétique. Ces activités sont :

#### Acheminement de la matière

Cette composante fait référence au transport des matériaux utilisés dans la valorisation énergétique. Cette activité englobe le rejet dans l'environnement des émissions à l'atmosphère de gaz provenant des camions amenant les briquettes à Mont-Laurier, et l'augmentation du nombre de camions sur les routes.

## Entreposage

Cette composante fait référence à la présence proprement dite du nouvel aménagement, en excluant sa mise en place et son opération. La présence de l'aire d'entreposage et l'aménagement extérieur sont visés.

L'aire d'entreposage sera délimitée par la dalle de béton. Les briquettes seront entreposées dans la remorque ayant servi au transport. En aucun cas ces matières ne seront manipulées autrement qu'au moyen des systèmes automatisés qui assureront le transfert directement de la remorque vers les chaudières. Les remorques auront une capacité de 35 tonnes, sauf en période de dégel où le maximum est de 28 tonnes. Il faudra entre 1 et 2 journées pour vider le contenu de la remorque. Toutes les eaux de ruissellement provenant de la surface de béton (lieu de déchargement des briquettes) seront drainées vers le terrain asphalté pour être ensuite dirigées vers un système de captation des eaux de ruissellement qui est composé d'un réservoir de 450 mètres cubes pour être ensuite traitée par la ville selon une entente contractuelle existante. Étant donné que les conduites hydrauliques actionnant le plancher mobile de la remorque sont munies d'une double paroi, en cas de bris, l'huile hydraulique serait recueillie par cette seconde paroi et l'eau de ruissellement ne pourrait être contaminée. Aucun autre puits de récupération ne sera nécessaire au site d'entreposage des briquettes.

## Transfert des briquettes vers l'usine

Cette composante fait référence aux rejets dans l'environnement (émissions atmosphériques, émissions sonores) résultant de l'opération de manutention des briquettes. Les briquettes seront transférées de la remorque (aire d'entreposage) vers la chaudière via le plancher mobile des remorques, actionné par des systèmes hydrauliques. À l'intérieur de l'usine, elles seront prises en charge par des convoyeurs à vis fermés et seront dirigées au silo d'entreposage des écorces pour y être mélangées avec les autres combustibles (poussières de ponçage et écorces) qui sont enfin dirigées vers les chaudières. La remorque sera vidée sur demande, suivant la consommation des chaudières. Tout le système de manutention et de transfert vers les chaudières est entièrement fermé.

## Combustion des briquettes

Cette composante fait référence aux rejets dans l'environnement (émissions atmosphériques).

Il est prévu que les différentes améliorations apportées depuis 2005 aux systèmes de captation et de traitement des émissions gazeuses de l'usine de Mont-Laurier auront pour effet de réduire à la source les émissions de formaldéhyde. Au-delà de ces améliorations, la quantité de formaldéhyde qui sera émise dépendra surtout de la qualité de la combustion. Ainsi, étant donné que la combustion des briquettes aura pour conséquence de stabiliser et de rendre plus efficace l'opération de la chaudière, il est prévu que les normes d'air ambiant seront d'autant plus respectées suite à la mise en place du projet (voir section 3.2).

### Gestion des cendres

La combustion des briquettes engendrera une quantité moindre de cendres que la combustion actuelle d'écorces. En effet, la combustion d'écorces produit entre 3 et 5 % de cendre, alors que celle de la poussière de bois n'en génère que 1,5 %. Ainsi, une fois que le mélange briquettes et écorces aura alimenté la chaudière, la quantité de cendres produites devrait être plus faible que celle qui est produite présentement. Les cendres résiduelles seront transportées, disposées et gérées par la Régie intermunicipale de déchets solides de la Lièvre, comme elles le sont actuellement.

Le système devrait être mis en opération à compter de juin 2007 et fonctionner 7 jours/semaine, 24 h/jour et 52 semaines/année.

## **5.1.2 Éléments du milieu**

Les éléments du milieu susceptibles d'être affectés par l'une ou l'autre des composantes du projet sont décrits de façon détaillée à la section 4. Toutefois, dans le cadre de l'analyse des impacts, certains éléments décrits à cette section ont été écartés. Ces paramètres étaient soit des éléments essentiellement descriptifs comme les conditions météorologiques ou encore des éléments qui ne présentaient aucun risque de répercussion comme le patrimoine et les vestiges archéologiques par exemple.

Sur la base d'une analyse préliminaire ayant permis de déterminer l'importance relative des différents éléments du milieu, il est apparu opportun de les regrouper selon les catégories suivantes :

Milieu physique :	Qualité de l'air ambiant
	Qualité de l'eau
	Qualité des sols
	Environnement sonore
Milieu humain :	Transport routier
	Activités économiques
	Qualité de vie

La catégorie « milieu biologique » n'a pas été retenue puisque les travaux de préparation, de construction et d'exploitation sont réalisés dans une zone dépourvue de ressources biologiques et vouée à l'industrie lourde. Aucun impact direct sur les ressources biologiques, aquatiques et terrestres en général, n'est donc appréhendé. De plus, compte tenu des résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique, aucun impact n'est susceptible d'affecter indirectement les ressources biologiques.

### 5.1.3 Identification des répercussions

Les composantes du projet et les éléments du milieu sont confrontés deux à deux dans un tableau à double entrées, lequel permet d'identifier tous les points d'interrelations potentielles entre le projet et les éléments du milieu récepteur (Tableau 5.1). Ce tableau sert ensuite de base à l'analyse et à l'évaluation des répercussions, puisque chacune des interrelations potentielles identifiées dans cette grille est ensuite décrite, analysée et évaluée en termes d'effets sur l'environnement.

### 5.1.4 Évaluation des répercussions

L'évaluation et la description de chacune des interrelations identifiées à l'aide de la grille d'identification s'effectuent en considérant le type de répercussion, l'importance de la répercussion et la possibilité de corriger les impacts négatifs. L'évaluation proprement dite de chacune des interrelations entre les composantes du projet et les éléments du milieu a été menée en considérant d'une part le degré de perturbation (Tableau 5.3-A) et, d'autre part, la valeur accordée à la ressource affectée (Tableau 5.3-B), ces deux concepts étant fondus ensemble au Tableau 5.3-C pour déterminer la valeur de l'impact.

Le degré de perturbation est évalué à l'aide d'un abaque permettant de combiner l'intensité de la perturbation, sa durée et son étendue (Tableau 5.3-A). Les valeurs

attribuées à chacune des combinaisons présentées dans le Tableau 5.3-A ont été établies sur la base de notre expérience en évaluation environnementale de projets industriels, en tentant de couvrir de façon à peu près uniforme la gamme des degrés de perturbation qui s'étend de négligeable à très fort. Les paragraphes qui suivent précisent la signification de chacun de ces paramètres.

- L'intensité de la perturbation : une ressource ou un processus peuvent être modifiés légèrement ou de manière importante. L'intensité de l'intervention peut être nulle, faible, moyenne, forte ou très forte.
- La durée de la perturbation : ce facteur permet de distinguer les perturbations temporaires (limitées à une période de temps donnée, par exemple la durée des travaux), les perturbations récurrentes (ou occasionnelles, qui se répètent sans être permanentes) et les perturbations permanentes et définitives.
- L'étendue de la perturbation : ce facteur distingue entre perturbation ponctuelle, locale ou régionale. On entend ici par ponctuel un impact limité au site même des travaux, par local celui qui affecte l'ensemble du site et un périmètre restreint (d'environ 200 mètres) autour de celui-ci, et par régional tout impact qui toucherait une zone plus étendue que le périmètre local.

L'évaluation des impacts tient compte en second lieu de la valeur des ressources affectées (Tableau 5.3-B). La valeur de chaque composante a été estimée par l'équipe de rédaction de l'évaluation environnementale en tenant compte, sur la base de ses connaissances et de son expérience, de la valeur intrinsèque de la ressource (valeur au sein de l'écosystème, sensibilité aux perturbations, rareté, unicité, capacité d'absorber une modification ou un stress) ainsi qu'en considérant la valeur que lui accorde généralement la société sur les plans culturel, économique ou esthétique, incluant une reconnaissance formelle concrétisée par une loi ou un règlement. Cette évaluation de la valeur des ressources s'appuie entre autres sur les rencontres menées par le passé dans le cadre d'autres projets comparables. Il faut souligner ici que, étant donné que la distribution des valeurs s'est limitée à trois classes (petite, moyenne et grande), certains choix peuvent être plus subjectifs.

La valeur des éléments du milieu est déterminée pour chacun des éléments retrouvés dans la zone d'étude sur la base des arguments présentés au Tableau 5.2. Les résultats de la détermination sont résumés au Tableau 5.3-B. Il importe de noter que cette évaluation est déterminée spécifiquement pour la zone à l'étude et qu'elle pourrait être différente dans un autre contexte.

**Tableau 5.1 : Matrice d'interrelations entre les composantes du projet et les éléments du milieu**

ÉLÉMENTS DU MILIEU	COMPOSANTES DU PROJET					
	Phase de construction	Phase d'exploitation				
	Construction du quai de déchargement et mise en place de l'abri gonflable et des convoyeurs	Acheminement de la matière	Entreposage	Transfert des briquettes	Combustion des briquettes	Gestion des cendres
<b>Milieu physique</b>						
Qualité de l'air ambiant	X	X	X	X	X	X
Qualité de l'eau	X	-	X	X	-	X
Qualité des sols	X	-	-	-	-	X
Environnement sonore	X	X	-	X	-	-
<b>Milieu humain</b>						
Transport routier	X	X	-	-	-	X
Activités économiques	X	X	-	-	X	X
Qualité de vie	X	X	-	X	X	-

X : interrelation potentielle

**Tableau 5.2 : Détermination de la valeur des éléments du milieu dans le cadre du projet de valorisation énergétique de résidus ligneux à l'usine de panneaux MDF Uniboard à Mont-Laurier**

Valeur	Éléments	Valeur intrinsèque	Valeur sociétale
Petite	Qualité des sols	En soi la qualité des sols ne présente pas une valeur importante.	En soi, la qualité des sols ne présente pas une priorité pour la population qui n'attribue pas une valeur importante à cet élément pour lui-même.
Moyenne	Qualité de l'air ambiant	En soi cet élément n'a pas beaucoup d'importance à proprement parler. C'est au niveau de la qualité de vie que cette importance se manifeste.	
	Qualité de l'eau	En soi la qualité de l'eau ne présente pas une valeur importante. C'est au niveau de l'utilisation et de la qualité des milieux que cet élément est important.	En soi, la qualité de l'eau ne présente pas une priorité de la population. La qualité de l'eau potable (prise d'eau), la qualité de l'eau de baignade (récréo-touristique), la qualité des milieux naturels constituent les aspects les plus valorisés aux yeux de la population.
	Environnement sonore	En soi cet élément n'a pas beaucoup d'importance à proprement parler. C'est au niveau de la qualité de vie que cette importance se manifeste.	
	Transports routiers	Cet élément a peu de valeur en soi, mais contribue à l'ensemble des activités économiques de la région.	La population confère une importance au réseau de transport routier en fonction de l'utilisation qu'elle en fait, mais pas au même niveau que les questions de sécurité et de qualité de vie.
	Activités économiques	Cet élément a peu de valeur en soi.	Les activités de Uniboard sont une source importante d'emplois et de retombées économiques reconnue par la population.
Grande	Qualité de vie	Cet élément a une importance prioritaire.	

Par la suite, l'analyse combinée du degré de perturbation et de la valeur de la ressource permet d'évaluer l'importance de l'impact (Tableau 5.2-C). Ici encore, la distribution des valeurs, qui varient de négligeable à majeure, a été établie de façon à couvrir la gamme des intermédiaires de façon à peu près uniforme. De plus, cette évaluation tient compte de la probabilité des perturbations, considérant que certains impacts ne sont en réalité que des risques qui ne se concrétiseront pas nécessairement.

Le rôle des abaques n'est pas de statuer avec précision et hors de tout doute sur la valeur d'un impact donné. En effet, l'évaluation d'un impact constituera toujours une appréciation comportant des aspects subjectifs et, en ceci, l'appréciation d'un impact donné par deux personnes différentes risquera d'être divergente dans certains cas. La

méthode par abaques vise plutôt à soumettre une évaluation la plus uniforme possible des impacts d'un projet donné. En étant parfaitement transparente, c'est-à-dire en exposant tous ses mécanismes, elle permet de bien suivre le cheminement méthodologique de l'évaluateur et de comprendre l'appréciation proposée par celui-ci. Comprendre ne signifiant pas forcément approuver, elle permet même à quiconque, qui serait en désaccord avec la distribution des valeurs accordées aux ressources par exemple, de procéder à un test de sensibilité ou à une revue des résultats en modifiant à sa guise les différentes valeurs fournies dans les abaques.

Quelle que soit la méthode et la répartition des éléments dans les différentes classes de valeur, nous croyons que la méthode par abaques rencontre les objectifs d'une évaluation environnementale en permettant, d'une part, de dégager les extrêmes, soit les impacts négligeables et les impacts majeurs d'un projet. D'autre part, même si elle peut paraître imprécise en ce qui concerne le départage des impacts intermédiaires, elle permet de placer les différents impacts dans un gradient qui peut ensuite servir de base à une priorisation des efforts d'atténuation et de correction.

Enfin, nonobstant tout ce qui précède, il faut souligner que l'analyse et l'évaluation des impacts dépassent souvent le cadre imposé par une méthode ou par une série d'abaques et qu'elle doit demeurer un exercice d'évaluation faisant intervenir le jugement de professionnels expérimentés. L'analyse par abaques est donc appuyée dans chaque cas d'une discussion mettant en évidence les interactions prévisibles et les arguments conduisant à l'appréciation présentée, le tout devant mener à une identification des efforts d'atténuation requis ou envisageables pour chacune de ces interactions et, ultimement, à la conception d'un projet qui soit respectueux de l'environnement dans toute la mesure du possible.

**Tableau 5.3 : Abaques utilisés pour l'évaluation de l'importance des impacts sur les éléments du milieu**

**A. Détermination du degré de perturbation**

Intensité	Durée	Étendue		
		Ponctuelle	Locale	Régionale
Nulle	N/A	N/A	N/A	N/A
Faible	Temporaire	Très faible	Très faible	Très faible
	Occasionnelle	Très faible	Très faible	Faible
	Permanente	Très faible	Faible	Faible
Moyenne	Temporaire	Faible	Faible	Faible
	Occasionnelle	Faible	Faible	Moyen
	Permanente	Faible	Moyen	Moyen
Forte	Temporaire	Moyen	Moyen	Moyen
	Occasionnelle	Moyen	Moyen	Fort
	Permanente	Moyen	Fort	Fort
Très forte	Temporaire	Fort	Fort	Fort
	Occasionnelle	Fort	Fort	Très fort
	Permanente	Fort	Très fort	Très fort

**B. Valeur relative accordée aux éléments du milieu**

Valeur	Éléments
Petite	Qualité des sols
Moyenne	Qualité de l'air ambiant
	Qualité de l'eau
	Environnement sonore
	Transports routiers
	Activités économiques
Grande	Qualité de vie

## C. Détermination de l'importance de la répercussion

Valeur de la ressource	Degré de perturbation				
	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Petite	Négligeable	Négligeable	Mineure	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Négligeable	Mineure	Mineure	Moyenne	Majeure
Grande	Mineure	Mineure	Moyenne	Majeure	Majeure

Lorsque certains impacts négatifs peuvent être corrigés ou atténués, une ou des mesures d'atténuation sont proposées. Le cas échéant, l'analyse des répercussions est ensuite complétée par une évaluation des répercussions résiduelles, c'est-à-dire les répercussions qui subsistent après application des mesures d'atténuation proposées. L'appréciation finale des impacts du projet s'effectue sur la base des impacts résiduels.

Afin de simplifier la présentation de cette analyse, les impacts sont discutés en deux sections principales, abordant d'abord les impacts pendant la phase de construction, puis les impacts pendant la phase d'exploitation. Les composantes du milieu sont ainsi passées en revue les unes après les autres à deux reprises, en présentant l'analyse se rapportant à chacune d'elles.

### 5.1.5 Description des impacts du projet

La description des impacts porte sur les interrelations identifiées au Tableau 5.1. Pour chacune d'elles, les sections qui suivent décrivent la perturbation anticipée, le degré de perturbation et, en considérant la valeur de la ressource affectée, présentent une discussion sur l'évaluation de l'impact. Dans certains cas évidents, la discussion est relativement sommaire. Dans les cas moins clairs ou dans le cas d'impacts jugés importants, la discussion est plus élaborée et étaye la position soutenue par les professionnels ayant effectué l'analyse.

Les impacts sont évalués successivement aux sections 5.2 et 5.3 pour chacune des deux grandes composantes du projet. La description et l'évaluation des impacts sont résumées à la section 5.4.

## 5.2 IMPACTS DE LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

### 5.2.1 Impacts de la construction sur le milieu physique

#### 5.2.1.1 *Impacts de la construction sur la qualité de l'air ambiant*

Les travaux nécessiteront la présence de camions pour transporter les nouveaux équipements à l'usine et divers équipements lourds (pelle mécanique, bulldozer, bétonnière, etc.) pour effectuer les travaux d'excavation, de nivellement, de préparation du site et de mise en place d'une dalle de béton pour le quai de déchargement.

La présence et l'opération normale de la machinerie lourde produiront des émissions atmosphériques. De plus, bien que le site soit asphalté, les travaux d'aménagement et de construction sont susceptibles de générer des poussières dans l'atmosphère, résultant en des émissions diffuses lors du passage des camions et lors des travaux d'excavation, dans le secteur immédiat des travaux.

Toutefois, le nombre de camions sera limité et la zone à excaver en surface est relativement restreinte (15 m<sup>3</sup>). De plus, les matériaux excavés (asphalte et terre) seront recueillis et gérés sur la propriété même d'Uniboard.

Considérant que les travaux seront de courte durée (5 à 6 semaines), réalisés dans un secteur industriel lourd et que le nombre de véhicules lourds et d'engins de chantier sera très restreint, la perturbation sera de faible intensité, temporaire et ponctuelle. L'impact est donc négligeable.

#### 5.2.1.2 *Impacts de la construction sur la qualité de l'eau*

Aucun impact n'est appréhendé sur la qualité des eaux de surface puisque les travaux sont réalisés sur la propriété de Uniboard Canada inc. et que celle-ci est aménagée de façon à recueillir les eaux de ruissellement avant leur rejet dans les égouts. Par ailleurs, les travaux ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux de surface ou des eaux souterraines.

### **5.2.1.3 Impacts de la construction sur la qualité des sols**

Sur la base des informations actuelles, comme il est permis de croire que les sols excavés, qui représentent un volume réduit (15 m<sup>3</sup>), sont exempts de contamination, ils seront récupérés et gérés sur la propriété même d'Uniboard Canada inc. à Mont-Laurier. Dans ce cas, aucune répercussion notable n'est prévue sur la nature et la qualité des sols à proximité même de l'usine. Dans l'éventualité où les sols présenteraient des indices de contamination lors de l'excavation, ils seront temporairement mis en pile, caractérisés et, le cas échéant, dirigés vers un site approprié et autorisé par le MDDEP. Quelle que soit l'alternative de gestion des sols excavés, la perturbation, de faible intensité, temporaire et ponctuelle, sera somme toute très faible. L'impact est jugé négligeable.

### **5.2.1.4 Impacts de la construction sur l'environnement sonore**

Les travaux de préparation et de construction sont susceptibles de perturber l'environnement sonore en raison du bruit généré par la circulation de véhicules lourds et l'opération de la machinerie. Les résidents susceptibles d'être le plus affectés par le bruit généré par les travaux sont ceux localisés au nord-ouest de la propriété ainsi qu'au sud-est. Il faut noter cependant que les travaux seront de faible ampleur, de courte durée et que le nombre de véhicules lourds et d'engins de chantier sera très restreint. De plus, étant donné que les travaux se dérouleront le jour seulement (de 7 h à 15 h 30, du lundi au vendredi), et que le terrain est localisé dans un secteur industriel lourd, l'impact des travaux de construction sera de faible intensité, temporaire et ponctuelle. L'impact sur l'environnement sonore est jugé négligeable et sera assimilé aux activités habituelles dans le secteur industriel.

## **5.2.2 Impacts de la construction sur le milieu humain**

### **5.2.2.1 Impacts de la construction sur le transport routier**

Le nombre de camions et d'équipements lourds nécessaires pour effectuer les travaux de construction sera très limité et ces engins emprunteront généralement des routes majeures pour se rendre au site de construction.

Considérant que le nombre de véhicules lourds et d'engins de chantier sur les routes sera très restreint et que leur présence sera de courte durée (5 à 6 semaines), ils se

fondront dans la circulation courante. La perturbation sera de faible intensité, temporaire et régionale. L'impact est donc négligeable.

Pour ce qui est de la sécurité aux abords du chantier, on veillera à ce que les camionneurs et les opérateurs soient sensibilisés à respecter les limites de vitesse dans le parc industriel et surtout à proximité des zones résidentielles.

### **5.2.2.2 Impacts de la construction sur les activités économiques**

Bien que les travaux de préparation et de construction seront de courte durée, cette composante du projet permettra l'embauche d'entrepreneurs de la région, pour quelques semaines, ce qui aura un effet positif pour la communauté et les activités économiques locales. L'impact global est donc positif, mais sa valeur n'est pas significative.

### **5.2.2.3 Impacts de la construction sur la qualité de vie**

Les travaux de construction sont susceptibles de perturber la qualité de vie des résidents à proximité du parc industriel, plus particulièrement ceux localisés au nord-ouest de la propriété ainsi qu'au sud-est.

Cependant, étant donné que les travaux, de faible ampleur et de courte durée, se dérouleront le jour seulement (de 7h à 15h30, du lundi au vendredi), et que le terrain est localisé dans un secteur industriel lourd, l'impact des travaux de construction sera de faible intensité, temporaire et ponctuel. L'impact sur la qualité de vie est jugé négligeable et sera assimilé aux activités habituelles dans le secteur industriel.

## 5.3 IMPACTS DE LA PHASE EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

### 5.3.1 Impacts de l'acheminement de la matière sur le milieu physique

#### 5.3.1.1 Impacts de l'acheminement de la matière sur la qualité de l'air ambiant

En toutes autres circonstances, le transport des briquettes, de Laval à Mont-Laurier, pourrait affecter la qualité de l'air ambiant, en augmentant les émissions de gaz provenant des transporteurs routiers. Cependant, étant donné que ces camions opèrent déjà entre Laval et Mont-Laurier, il n'y aura pas d'accroissement des émissions dues à cette source. Cet impact est non significatif.

De plus, l'utilisation des camions qui font déjà la navette entre Laval et Mont-Laurier fera en sorte que les véhicules lourds arrivant à Mont-Laurier seront remplis de résidus ligneux plutôt que de circuler vides, comme c'est le cas présentement. Cette approche peut être perçue comme un élément positif, favorisant une meilleure gestion et utilisation des véhicules lourds.

L'écorce, qui alimente actuellement les chaudières, est acheminée à l'usine par camions. Il a été mis en évidence précédemment (section 2.2.2) que l'utilisation de briquettes nécessitera deux fois moins de volume, en terme de tonnes, que la combustion d'écorces (1 tonne de briquettes équivaut à 2,25 tonnes d'écorces humides). Dans cet optique, le nombre de camions transportant les briquettes sera moindre que celui qui prévaut actuellement et ceci constitue un élément positif pour la qualité de l'air ambiant.

Par ailleurs, il est à noter que ces camions sont complètement couverts et fermés et spécialement conçus pour éviter les émissions potentielles de poussière.

#### 5.3.1.2 Impacts de l'acheminement de la matière sur l'environnement sonore

Les camions emprunteront généralement des routes majeures et ces activités impliquent un très petit nombre de va-et-vient de camions (quelques-uns par semaine). De plus, il s'agit de camions qui font déjà la navette entre Laval et Mont-Laurier, de sorte que cet impact est non significatif. Par ailleurs, le nombre de camions qui approvisionnaient l'usine en écorce sera réduit, diminuant ainsi, la quantité de camions en circulation. Dans l'ensemble, l'impact serait positif, mais non significatif.

## **5.3.2 Impacts de l'acheminement de la matière sur le milieu humain**

### **5.3.2.1 Impacts de l'acheminement de la matière sur le transport routier**

Le transport des briquettes vers Mont-Laurier n'impliquera aucun camionnage additionnel puisque les briquettes seront acheminées par des camions qui font déjà la navette entre Laval et Mont-Laurier. Cet impact est donc non significatif.

Par ailleurs, cette approche permettra aux camions arrivant à Mont-Laurier d'être remplis de résidus ligneux plutôt que de circuler vides, comme c'est le cas présentement. Cet impact pourrait être perçu comme positif dans l'optique d'une meilleure gestion et utilisation des camions.

### **5.3.2.2 Impacts de l'acheminement de la matière sur les activités économiques**

L'approvisionnement des briquettes se fera à partir de l'usine de Laval et le transport sera accompli par les camions qui font déjà la navette entre Laval et Mont-Laurier. Ces camions voyagent actuellement avec une charge vide. Cette approche sera économiquement plus rentable pour la compagnie. Dans l'ensemble, il s'agit donc d'un impact positif.

### **5.3.2.3 Impacts de l'acheminement de la matière sur la qualité de vie**

Étant donné que le nombre de camions sur les routes ne sera pas augmenté mais vraisemblablement diminué, la qualité de vie des gens n'en sera qu'améliorée.

## **5.3.3 Impacts de l'entreposage sur le milieu physique**

### **5.3.3.1 Impacts de l'entreposage sur la qualité de l'air ambiant**

Les émissions atmosphériques produites par l'entreposage des briquettes seront somme toute pratiquement nulles, puisque que ces matières ne seront jamais exposées à l'air libre. Elles demeureront dans la remorque ayant servi au transport depuis Laval, et ce, jusqu'au moment de leur prise en charge par les systèmes de manutention automatisés et de leur intégration dans le système de combustion. Afin d'éviter les émissions de poussière et de limiter l'exposition de la matière aux

intempéries, les briquettes ne seront pas manipulées plus que nécessaire et, en aucun temps, elles ne seront entreposées à l'extérieur.

### **5.3.3.2 Impacts de l'entreposage sur la qualité de l'eau**

Étant donné que les briquettes resteront entreposées dans la remorque, il n'y aura pas d'entreposage sur les terrains extérieurs de Uniboard Canada inc. et ainsi, aucune eau de lixiviation ne sera générée par la matière, celle-ci n'étant pas en contact avec les eaux de précipitations ou de ruissellement. L'impact est donc nul.

### **5.3.4 Impacts du transfert des briquettes vers l'usine sur le milieu physique**

#### **5.3.4.1 Impacts du transfert des briquettes sur la qualité de l'air ambiant**

Lors du transfert des briquettes du camion vers l'usine, les émissions de poussières seront contrôlées et évitées en raison de la présence de l'abri gonflable qui viendra étancher les côtés et le dessus du camion.

Il est possible que des émissions de poussières se produisent lors de bris ou d'un mauvais fonctionnement de cet équipement. Dans une telle situation, les mesures d'urgence seraient mises en application afin de contrôler la situation.

#### **5.3.4.2 Impacts du transfert des briquettes sur la qualité de l'eau**

La remorque est équipée d'un fond mobile alimenté par un système hydraulique permettant d'en décharger sur demande le contenu de briquettes sur un premier convoyeur. Le système hydraulique de la remorque est donc raccordé au réseau hydraulique de l'usine lorsque le camion est placé au quai de déchargement.

Advenant un déversement accidentel d'huile provenant de la partie du système hydraulique qui est à l'extérieur de l'usine, les produits échappés seront recueillis par le système de conduite à double parois, l'eau de ruissellement ne pourra pas être contaminée par de l'huile hydraulique.

Même en supposant que des matières déversées s'échappent sur la surface de béton (lieu de déchargement des briquettes), ou à l'extérieur de celle-ci, les eaux des

ruissellement seront drainées vers la cour qui est couverte d'un pavage d'asphalte et les eaux de ruissellement de cette surface sont toutes dirigées vers un puisard raccordé à une fosse de rétention de 450 m<sup>3</sup> avant tout rejet vers le réseau d'égout sanitaire.

Dans une telle circonstance, les mesures d'urgence seraient mises en application afin de contrôler la situation et la perturbation de faible intensité, temporaire et ponctuelle, serait somme toute très faible. L'impact est donc jugé négligeable.

#### **5.3.4.3 Impacts du transfert des briquettes sur l'environnement sonore**

Le transfert des briquettes vers l'usine n'entraînera pas l'ajout d'équipement bruyant à l'extérieur du bâtiment et n'apportera aucun changement au niveau sonore ambiant. D'ailleurs, l'usine de Laval procède déjà à une activité similaire et aucune modification sonore n'a été observée. Aucun impact n'est appréhendé.

#### **5.3.5 Impacts du transfert des briquettes vers l'usine sur le milieu humain**

##### **5.3.5.1 Impacts du transfert des briquettes sur la qualité de vie**

Puisque le transfert des briquettes vers l'usine n'apportera aucun changement de la qualité de l'air ou de l'environnement sonore, la qualité de vie des résidents et des personnes occupant les propriétés adjacentes ne sera pas modifiée. Aucun impact n'est appréhendé.

#### **5.3.6 Impacts de la combustion des briquettes sur le milieu physique**

##### **5.3.6.1 Impacts de la combustion des briquettes sur la qualité de l'air ambiant**

La combustion des briquettes sera la source d'émissions atmosphériques de formaldéhyde. Ces émissions ne seront cependant pas fondamentalement différentes de celles qui sont actuellement produites par la combustion actuelle des écorces. En fait, l'utilisation de ce nouveau combustible permettra de stabiliser les paramètres d'opération des chaudières et de mener à une combustion plus efficace, ce qui devrait se traduire par des émissions relativement moins importantes de formaldéhyde. En effet, les essais réalisés sur les chaudières Volcano de l'usine de Mont-Laurier ont démontré que les émissions de formaldéhyde dépendent davantage des conditions de combustion et d'opération générale des chaudières que de la quantité de

formaldéhyde dans les matières combustibles. La valorisation énergétique de résidus ligneux contenant du formaldéhyde impliquera donc des émissions atmosphériques dont le contenu en formaldéhyde sera moins important que celui qui est produit actuellement, même en considérant la mise en fonction, en mai 2007, du nouveau système d'épuration de l'air des événements de séchoir (voir section 3.2).

Tel que présenté à la section 4.3.5, la modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions indique que les critères d'air ambiant seront respectés partout dans les zones urbanisées de Mont-Laurier avec pour seuls dépassements sporadiques, des concentrations légèrement plus élevées que le critère dans les parties élevées des collines boisées au sud de l'usine.

La perturbation, de faible intensité, permanente et régionale, sera somme toute faible. L'impact est jugé mineur. Cependant, si les normes et critères sur la qualité de l'air sont respectés, l'impact résiduel sera négligeable.

### **5.3.7 Impacts de la combustion des briquettes sur le milieu humain**

#### **5.3.7.1 Impacts de la combustion des briquettes sur les activités économiques**

L'utilisation des briquettes dans le système permettra à Uniboard Canada inc. de diminuer sa consommation d'écorces et par le fait même, de gérer plus efficacement la matière ligneuse (1 tonne de briquette équivaut à 2,25 tonnes d'écorces humides). L'impact est donc positif sur le plan économique.

#### **5.3.7.2 Impacts de la combustion des briquettes sur la qualité de vie**

De plus, puisque la compagnie est assujettie aux normes et règlements régissant la qualité de l'air, les émissions atmosphériques devront respecter les critères en vigueur. L'impact sur la qualité de vie étant de faible intensité, régionale et permanent, le degré de perturbation est mineur. Cependant, l'impact est jugé négligeable si les normes et règlements sont respectés.

### **5.3.8 Impacts de la gestion des cendres sur le milieu physique**

#### **5.3.8.1 Impacts de la gestion des cendres sur la qualité de l'air ambiant**

Les cendres générées lors de la combustion des briquettes seront gérées de la même façon que celles qui sont produites par la combustion des écorces. La gestion des cendres produit peu d'émissions diffuses à l'atmosphère. En effet, celles-ci sont retirées des chaudières par des systèmes automatisés. Elles sont manutentionnées par des convoyeurs à chaîne et à vis étanches et déversées à l'extérieur de l'usine, dans un périmètre sécurisé, dans des conteneurs fermés dédiés à cette seule fin. Les conteneurs sont munis d'un couvercle qui protège des intempéries et qui évite les émissions fugitives de poussières.

Avant de prendre la direction du LES, les cendres sont humidifiées d'avril à novembre (environ 11% du poids) et/ou un temps d'attente est requis pour éviter que les cendres ne soient encore chaudes.

Ensuite, les boîtes à cendres sont chargées sur des camions de type "Roll-Off" et dirigées, une à la fois, vers un site d'enfouissement sanitaire autorisé à recevoir de telles matières. Les fréquences et poids sont compilés dans un registre qui comprend les coûts de transport et de disposition.

Par ailleurs, comme il est prévu une légère diminution des volumes de cendres produites à partir des briquettes, le nombre de camions en circulation sera moindre, ce qui engendrera vraisemblablement une diminution des émissions atmosphériques produites par les camions. Bien que mineure, cette situation occasionnerait plutôt un impact positif.

#### **5.3.8.2 Impacts de la gestion des cendres sur la qualité de l'eau**

Deux types de cendres sont produites, soit celles provenant des cellules des chaudières et qui contiennent beaucoup de sable et scories et celles provenant du précipitateur qui sont plus légères et exemptes de sable. Les statistiques ne permettent pas de dissocier les unes des autres.

Toutes les cendres sont récupérées et confinées dans des conteneurs étanches et recouverts. Aucun lessivage de ces résidus n'est possible. Au site de l'usine, les impacts de la gestion des cendres sur les eaux de surface ou les eaux souterraines sont nuls.

Au site d'enfouissement, elles sont entreposées dans deux cellules distinctes protégées par des fils barbelés. Les cellules sont remplies en alternance et quand une des cellules est pleine, après quelques semaines de refroidissement, la cendre est récupérée et utilisée pour le recouvrement quotidien du site. Considérant que ce site a reçu les autorisations du ministère de l'Environnement, aucun impact n'est appréhendé en ce qui concerne la disposition des cendres dans ces endroits.

### **5.3.8.3 Impacts de la gestion des cendres sur la qualité des sols**

Les matières introduites dans les chaudières seront détruites en totalité et aucun déchet dangereux ne sera produit par cette opération. Avant le premier dépôt au LES, des analyses des cendres seront effectuées pour s'assurer de la qualité de ces matériaux et de la compatibilité pour leur élimination finale dans un lieu approprié. Sur la base de ces résultats, à moins d'avis contraire de la part du MDDEP, aucun autre suivi sur la qualité des cendres ne sera réalisé.

Comme dans le cadre de la procédure actuelle, les cendres seront récupérées, confinées dans des conteneurs et transportées par camion jusqu'au site d'enfouissement de Mont-Laurier exploité par la Régie intermunicipale de déchets solides de la Lièvre. Ce site s'assurera d'une disposition finale des cendres suivant les exigences et les conditions d'opération autorisées par le MDDEP.

Considérant que ce site a reçu les autorisations du ministère de l'Environnement, aucun impact n'est appréhendé en ce qui concerne la disposition des cendres dans ces endroits. Ces constatations nous amènent à conclure que l'impact est nul.

### **5.3.9 Impacts de la gestion des cendres sur le milieu humain**

#### **5.3.9.1 Impacts de la gestion des cendres sur le transport routier**

Actuellement, les cendres générées sont chargées dans des camions et dirigées au lieu d'enfouissement de la Régie intermunicipale de déchets solides de la Lièvre. Le transport des cendres vers le LES implique peu de répercussions sur le milieu récepteur, considérant que dès la sortie du secteur industriel, les camions empruntent des artères majeures de circulation.

Étant donné qu'il est prévu de brûler moins d'écorces et plus de poussières sous forme de briquettes, la quantité de cendres produites par la combustion des briquettes devraient être moindre que présentement. Comme la combustion d'écorces produit

entre 3 et 5 % de cendres, alors que celle de la poussière de bois n'en génère que 1,5 %, la quantité de cendres à disposer au LES sera moindre. Cette diminution des volumes de résidus de cendres contribuera à une diminution des camions en circulation. Bien que peu perceptible, cette répercussion ne sera que bénéfique.

#### **5.3.9.2 Impacts de la gestion des cendres sur les activités économiques**

Une quantité moindre de cendres à disposer engendrera pour la compagnie une réduction des coûts de disposition et des frais de transport. Il s'agit d'un impact positif sur le plan économique.

Il faut noter que, il y a quelques années, des analyses ont été réalisées sur les cendres et elles avaient démontré que ces dernières ont une certaine valeur marchande pour de l'épandage agricole. Aucun développement n'a cependant suivi cette étude préliminaire.

## 5.4 SYNTHÈSE DES IMPACTS, DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DES IMPACTS RÉSIDUELS

Les tableaux 5.4 et 5.5 résument la démarche d'évaluation des répercussions environnementales en présentant respectivement une synthèse des répercussions de la construction et de l'exploitation du projet. Le tableau 5.6 présente, quant à lui, la matrice des impacts qui ont été évalués relativement à chacune des composantes du projet.

Dans l'ensemble, le projet ne présente pas d'impacts négatifs importants.

Durant la période de construction, la présence des équipements lourds et des engins de chantier n'occasionnera pas de dérangements sonores et n'affectera pas la qualité de vie des personnes habitant à proximité du parc industriel. En effet, la zone des travaux est relativement restreinte, localisée dans le parc industriel, le nombre de véhicules lourds sera très minime et les travaux se dérouleront de 7 h à 15 h 30, du lundi au vendredi.

Pour ce qui concerne la phase d'exploitation, la valorisation énergétique de résidus ligneux contenant du formaldéhyde impliquera des émissions atmosphériques produites par la combustion des briquettes. Les émissions atmosphériques généreront des gaz de combustion dont le contenu en formaldéhyde sera moins important que ce qui peut être produit actuellement. En fait, étant donné que l'opération de la chaudière sera plus stable et plus efficace avec la combustion des briquettes, il est permis de conclure que les émissions de formaldéhyde provenant de cette source seront réduites. Les simulations à l'aide du modèle de dispersion atmosphérique indiquent que les critères d'air ambiant seront respectés partout dans les zones urbanisées de Mont-Laurier avec pour seuls dépassements sporadiques, des concentrations légèrement plus élevées que le critère dans les parties élevées des collines boisées environnantes.

Suite à l'application des mesures d'atténuation et d'accompagnement, les impacts résiduels sur l'environnement du projet de valorisation énergétique de résidus ligneux à l'usine de panneaux MDF Uniboard à Mont-Laurier peuvent être qualifiés de nuls à négligeables.

**Tableau 5.4 : Synthèse des répercussions de la construction des installations**

Élément du milieu	Intensité	Étendue	Degré de perturbation	Valeur de la ressource	Durée de la répercussion	Importance de l'impact	Éléments de mitigation	Répercussion résiduelle
<b>ASPECTS PHYSIQUES</b>								
Qualité de l'air ambiant	Faible	Ponctuelle	Très Faible	Moyenne	Temporaire	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fournisseurs utilisent des équipements en bon état de fonctionnement et conformes à la réglementation en ce qui a trait aux émissions.</li> <li>• Éviter de laisser tourner les moteurs inutilement.</li> <li>• Nettoyer les surfaces après les travaux.</li> </ul>	Négligeable
Qualité de l'eau	Nul						<ul style="list-style-type: none"> <li>• La propriété d'Uniboard est asphaltée et aménagée de façon à recueillir les eaux de ruissellement avant leur rejet dans les égouts.</li> </ul>	N/A
Qualité des sols	Faible	Ponctuelle	Très Faible	Faible	Temporaire	Négligeable		Négligeable
Environnement sonore	Faible	Ponctuelle	Très Faible	Moyenne	Temporaire	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entrepreneurs utilisent des équipements en bon état de fonctionnement munis de silencieux adéquats.</li> <li>• S'assurer que la construction s'effectue entre 7h00 et 15h30, du lundi au vendredi.</li> </ul>	Négligeable
<b>ASPECTS HUMAINS</b>								
Transport routier	Faible	Régionale	Très Faible	Moyenne	Temporaire	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chauffeurs des camions respectent la réglementation relative aux limites de vitesse.</li> </ul>	Négligeable
Activités économiques	Positif							Positive
Qualité de vie	Faible	Ponctuelle	Très Faible	Grande	Temporaire	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures proposées au chapitre de la qualité de l'air et de l'environnement sonore devront être appliquées pour réduire les effets sur la qualité de vie.</li> </ul>	Négligeable

**Tableau 5.5 : Synthèse des répercussions de l'exploitation des installations**

Élément du milieu	Intensité	Étendue	Degré de perturbation	Valeur de la ressource	Durée de la répercussion	Importance de l'impact	Éléments de mitigation	Répercussion résiduelle
<b>ASPECTS PHYSIQUES</b>								
Qualité de l'air ambiant								
- Acheminement de la matière	Nul							Nulle
- Entreposage	Nul							Nulle
- Transfert des briquettes vers l'usine	Nul							Nulle
- Combustion des briquettes	Faible	Régionale	Faible	Moyenne	Permanente	Mineur	• Respect des normes et règlements sur la qualité de l'air en vigueur.	Négligeable
- Gestion des cendres	Positif							Positive
Qualité de l'eau								
- Entreposage	Nul							Nulle
- Transfert des briquettes vers l'usine	Nul							Nulle
- Gestion des cendres	Nul							Nulle
Qualité des sols								
- Gestion des cendres	Nul							Nulle
Environnement sonore								
- Acheminement de la matière	Nul							Nulle

Élément du milieu	Intensité	Étendue	Degré de perturbation	Valeur de la ressource	Durée de la répercussion	Importance de l'impact	Éléments de mitigation	Répercussion résiduelle
- Transfert des briquettes vers l'usine	Nul							Nulle
<b>ASPECTS HUMAINS</b>								
Transport routier								
- Acheminement de la matière	Nul							Nulle
- Gestion des cendres	Positif							Positive
Activités économiques								
- Acheminement de la matière	Positif							Positive
- Combustion des briquettes	Positif							Positive
- Gestion des cendres	Positif							Positive
Qualité de vie								
- Acheminement de la matière	Positif							Positive
- Transfert des briquettes vers l'usine	Nul							Nulle
- Combustion des briquettes	Faible	Régionale	Faible	Grande	Permanente	Mineur	• Respect des normes et règlements sur la qualité de l'air en vigueur.	Négligeable

**Tableau 5.6 : Sommaire de l'évaluation des impacts**

ÉLÉMENTS DU MILIEU	COMPOSANTES DU PROJET	
	Construction des installations	Exploitation des installations
<b>Milieu physique</b>		
Qualité de l'air ambiant	0	-1/0
Qualité de l'eau	0	0
Qualité des sols	0	0
Environnement sonore	0	0
<b>Milieu humain</b>		
Transport routier	0	0
Activités économiques	+	+
Qualité de vie	0	-1/0

Notation : avant mitigation / après mitigation → 0 : négligeable ; 1 : mineure ; 2 : moyenne ; 3 : majeure

+ : positive

- : négative

0 : nul

? : peu probable

## 6 GESTION DES RISQUES D'ACCIDENT

Pendant la période de construction, la présence d'équipements lourds sur le site s'accompagnera de risques potentiels de déversements accidentels de produits pétroliers, de fuites d'huile ou de graisse. Bien que le site soit sécurisé par la présence d'un pavage d'asphalte et d'un système de récupération des eaux de ruissellement, de tels événements, s'ils avaient lieu, pourraient entraîner des effets sur des composantes du milieu physique, telles que la qualité de l'eau de surface et la qualité des sols. Afin de prévenir tout déversement accidentel, une série de mesures de protection et de contrôle est prévue par le promoteur au cours de la réalisation des travaux. Ces mesures sont de nature à rendre ces risques les plus bas possible et, advenant quand même un déversement, à en minimiser les effets négatifs.

Compte tenu des risques peu élevés, on ne prévoit pas la présence permanente sur le site d'équipements d'urgence pendant la construction.

Certaines mesures pourront être prises afin de réduire les risques de fuites et de déversements accidentels :

- Les entrepreneurs sur le site devront mettre en place un plan de mesures d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'accident à l'intérieur de leurs champs d'activité. Ce plan devra être intégré aux éléments de planification d'urgence actuels de Uniboard Canada inc. décrit dans le manuel « Plan de mesure d'urgence ».
- Utiliser des équipements propres et en bon état de fonctionnement afin de minimiser les fuites et risques potentiels de bris et les déversements (compte tenu de la courte durée des travaux, on ne procédera pas à l'entretien de la machinerie sur le site).
- S'il survenait un bris des équipements ou un déversement accidentel, des mesures d'urgence seraient mises en application afin de contrôler la situation et, le cas échéant, le bris serait réparé immédiatement. Les mesures d'urgence usuelles seraient appliquées afin de contrôler la situation. La zone touchée et contaminée par les hydrocarbures ou des substances dangereuses serait contenue, nettoyée et le matériel contaminé serait enlevé et conduit à un site autorisé.
- En cas de déversement, l'incident sera rapporté aux autorités tel que requis en vertu des lois applicables.

Pendant la phase d'exploitation, le nouvel aménagement et les opérations qui s'y dérouleront seront intégrés au « Plan de mesures d'urgence » du complexe industriel et la section « Plan d'opération - environnement » où l'on retrouve les risques et les références d'intervention en cas d'urgence, sera revue en fonction des nouvelles activités. Toutes les mesures aptes à réduire les risques d'accident, de déversement ou d'incendie seront mises de l'avant.

## 7 SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI

### 7.1 SURVEILLANCE

L'ensemble des travaux fera l'objet d'une surveillance et d'un contrôle qui visera à s'assurer que les modalités de la présente étude d'impact, du décret ministériel et du Certificat d'Autorisation sont respectées et que les activités se conforment bien à la description des plans et devis. Notamment :

- Le contrôle et la surveillance comprendront un audit des opérations d'excavation pour s'assurer que la qualité des sols et des résidus d'excavation ne contribueront pas à dégrader les endroits où ils seront déposés.
- La surveillance visera aussi à s'assurer que les limites du chantier seront respectées et n'empièteront pas sur les activités en cours, sur des milieux naturels ou sur des propriétés adjacentes qui ne sont pas inclus dans les limites du projet. On veillera notamment à éviter des situations pouvant mener à des accidents de personnes ou à des accidents technologiques.
- La surveillance s'attachera aussi à la question des équipements lourds et des engins de chantier en mettant en place les mesures et les contrôles qui permettront de garantir le bon fonctionnement des équipements, la sécurité des usagers et des résidents, le tout de concert avec les autorités civiles et policières.

Pendant l'exploitation, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

La surveillance de l'aire d'entreposage des matières ligneuses résiduelles sera intégrée aux routines de surveillance de l'ensemble des installations, comprises dans le document de gestion interne « Gestion environnementale – Organisation et supervision ». Un registre d'inspection spécifique sera maintenu pour cette nouvelle installation.

Avant le premier dépôt au LES, des analyses sur les cendres seront effectuées pour s'assurer de la qualité de ces matériaux et de la compatibilité avec les exigences du LES. Les résultats seront communiqués à la direction régionale du MDDEP et aux responsables du site d'enfouissement qui accueillera ces cendres. Sur la base de ces résultats, à moins d'avis contraire de la part du MDDEP, aucun autre suivi sur la qualité des cendres ne sera réalisé.

## 7.2 SUIVI DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Compte tenu des répercussions potentielles associées au projet de valorisation énergétique de Uniboard Canada inc. à Mont-Laurier, il apparaît opportun de prévoir la mise en œuvre d'un programme de suivi environnemental de la qualité de l'air en lien avec les nouvelles opérations qui seront conduites à cette usine.

Ce suivi environnemental, de l'évolution de la qualité de l'air, intégrera les éléments relatifs aux nouvelles opérations de valorisation énergétique, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques contenant du formaldéhyde. Les activités de ce suivi comprendront des mesures à la source ainsi que des analyses de la dispersion atmosphérique des émissions, selon les recommandations et exigences du MDDEP.

Sur la base de ces résultats, la pertinence, la fréquence et les modalités du programme de suivi de la qualité de l'air seront élaborées selon les recommandations et exigences du MDDEP.

## 8 BIBLIOGRAPHIE

Affaires municipales et régions, Gouvernement du Québec, 2005. [En ligne] <http://www.mamr.gouv.qc.ca/> (Page consultée en juin 2006).

Association des coureurs en canots de la Lièvre, 2006. Conçue par Carmen Lepage multimédia. [En ligne] <http://accl.ca/activite.html#> (Page consultée en juin 2006).

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, 2005. Pour la qualité de l'eau du bassin versant de la Lièvre, Portrait avril 2005. Avec l'appui financier de Développement durable, Environnement et Parcs. [En ligne] <http://www.cobali.org/Portrait-texte-COBALI.pdf> (Page consultée en juin 2006).

Commission scolaire Pierre-Neveu, 2005. [En ligne] [http://www.cspn.qc.ca/rubrique.php3?id\\_rubrique=77](http://www.cspn.qc.ca/rubrique.php3?id_rubrique=77) (Page consultée en juin 2006).

Énergie Brokfield, 2006. Fiche technique, mars 2006. [En ligne] [http://www.brookfieldpower.com/fr/PowerOperations/pdf/Lievre\\_March\\_2006\\_FRAN.pdf](http://www.brookfieldpower.com/fr/PowerOperations/pdf/Lievre_March_2006_FRAN.pdf) (Page consultée le 10 août 2006).

Environnement Canada, Cartographie interactive des milieux humides, 2005. [En ligne] <http://www.qc.ec.gc.ca/geo/>. La Voie verteMC, le site Web d'Environnement Canada (Page consultée en juin 2006, date de publication 2005-11-25, mise à jour le 2006-04-12. URL de cette page : [http://www.qc.ec.gc.ca/geo/acc/acc001\\_f.html](http://www.qc.ec.gc.ca/geo/acc/acc001_f.html)).

Environnement Canada, 2004. Normales climatiques, 1971-2000. [En ligne] [http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate\\_normals/results\\_f.html?Province=ALL&StationName=&SearchType=&LocateBy=Province&Proximity=25&ProximityFrom=City&StationNumber=&IDType=MSC&CityName=&ParkName=&LatitudeDegrees=&LatitudeMinutes=&LongitudeDegrees=&LongitudeMinutes=&NormalsClass=A&SelNormals=&StnId=5615](http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate_normals/results_f.html?Province=ALL&StationName=&SearchType=&LocateBy=Province&Proximity=25&ProximityFrom=City&StationNumber=&IDType=MSC&CityName=&ParkName=&LatitudeDegrees=&LatitudeMinutes=&LongitudeDegrees=&LongitudeMinutes=&NormalsClass=A&SelNormals=&StnId=5615) La Voie verteMC, le site Web d'Environnement Canada. (Page consultée le 12 juillet 2006, crée le 2002-06-21, mise à jour le 2004-05-28 et révisée le 2004-05-28).

Hébert, S. et M. Ouellet, 2005. Le Réseau-rivières ou le suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 2-550-45831-1 (PDF), Envirodoq no ENV/2005/0263, collection no QE/169, 9 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Répertoire du patrimoine culturel du Québec, 2006. [En ligne] <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/recherche.do;jsessionid=0a355316ce88aa108e69a894861a7878fe9dd871f90.e34SaxqQa3qSbO0La3eTa3aRa3yPe6fznA5Pp7ftolbGmkTy?methode=accéder> (Page consultée en juillet 2006).

Ministère des Ressources et de la Faune, Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec, 2003. [En ligne] <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp> (Page consultée en juillet 2006).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002. [En ligne] <http://www.menv.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique>. Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, 1998, mise à jour novembre 2001. (Page consultée en mai 2006).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Programme environnement-plage, 2002. [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region\\_15/liste\\_plage15.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_15/liste_plage15.asp) (Page consultée en juillet 2006).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels, 2002. [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\\_ind/recherche.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp) (Page consultée en juillet 2006, mise à jour le 2 juillet 2006).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Répertoire des terrains contaminés, 2002. [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp?nom\\_dossier=&adresse=&municipalite=&mrc=&nom\\_region=&contaminant=&eau\\_contaminant=&sol\\_contaminant=](http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp?nom_dossier=&adresse=&municipalite=&mrc=&nom_region=&contaminant=&eau_contaminant=&sol_contaminant=) (Page consultée le 17 juillet 2006, mise à jour le 17 juillet 2006).

MRC Antoine-Labelle, 1998-2005. [En ligne] <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/> (Page consultée en juin 2006, dernière mise à jour janvier 2006).

Simard, A., 2004. « Portrait global de la qualité de l'eau des principales rivières du Québec », Ministère de l'Environnement du gouvernement du Québec, 2002. [En ligne] <http://www.mddep.gouv.qc.ca/chronique/2005/janvier-mars/050124-portrait.htm>

Société de la faune et des parcs du Québec, 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides. Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, Saint-Faustin-Lac-Carré, 108 pages + annexes. [En ligne] <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/region/15%5Flau/PDRRF/>

Uniboard Canada Inc., 2003-2006. [En ligne] <http://www.uniboard.com/> (Page consultée en juin 2006).

Université du Québec en Outaouais, 2006. [En ligne] <http://www.uqo.ca/futurs-etudiants/mont-laurier/> (Page consultée en juin 2006).

Ville de Mont-Laurier, 2006. [En ligne] <http://www.villemontlaurier.qc.ca/>. Conception et réalisation Vortex Solution. (Page consultée en juin 2006).

MRC des Laurentides, 2004. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004-2008. Service de la planification du territoire. [En ligne] [http://www.mrclaurentides.qc.ca/fr/services/amenagement/pdf/PGMR/PGMR/PGMR\\_2005.pdf](http://www.mrclaurentides.qc.ca/fr/services/amenagement/pdf/PGMR/PGMR/PGMR_2005.pdf) (Page consultée en septembre 2006).

Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, 2004. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004-2008. [En ligne] [http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/prorecyc/docs/PGMR/Antoine\\_Labelle/chapitre1.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/prorecyc/docs/PGMR/Antoine_Labelle/chapitre1.pdf) (Page consultée en septembre 2006).

## 9 PERSONNES ET ORGANISMES CONTACTÉS

### **Aéroport de Mont-Laurier**

1260, boulevard Des Ruisseaux  
Téléphone : (819) 623-5475

### **Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)**

Atlas des oiseaux nicheurs  
M. Daniel Jauvin  
67, Grande Terre  
Saint-François-du-Lac  
Québec, J0G 1M0  
Téléphone : (450) 568-2872 maison  
Téléphone : (450) 568-3296 bureau  
Télécopieur : (450) 568-0333

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Mme Monique Robillard  
**CDPNQ** - flore  
140, rue St-Eustache, 3e étage  
St-Eustache (Québec) J7R 2K9  
J7R 2K9

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

#### **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

M. Pierre Dupuy  
**CDPNQ** - faune  
737, chemin de la Pisciculture, CP. 478, succ. St-Faustin  
Saint-Faustin Lac-Carré (Québec) J0T 2G0  
pierre.dupuy@fapaq.gouv.qc.ca

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Mme Manon Ouellet  
Direction du suivi de l'état de l'environnement  
(418) 521-3920

### **MRC d'Antoine-Labelle**

Mme Ginette Mann et M. Jean Labelle  
Siège social :  
425, rue du Pont  
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6  
Téléphone : (819) 623-3485  
Télécopieur : (819) 623-5052

**Environnement Canada**  
**Service canadien de la faune**  
M. Daniel Bergeron  
1141, route de l'Église  
C.P. 10100, 9e étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5  
daniel.bergeron@ec.gc.ca

**Ville de Mont-Laurier**  
M. Jean Pelletier, inspecteur municipal  
Aménagement du territoire  
485, rue Mercier  
Mont-Laurier (Québec) J9L 3N8  
Téléphone : (819) 623-1221  
Télécopieur : (819) 623-4840